

TUTORAT POUR LES NOUVEAUX COLLABORATEURS

Nom de l'entreprise : STËFTUNG HËLLEF DOHEEM

Secteur d'activité : Santé humaine et action sociale

Catégorie de l'entreprise : Fondation, Association, ONG

Description de l'action

La fondation Stëftung Hëllef Doheem a développé une action de tutorat pour les nouveaux collaborateurs, surtout pour les ceux du domaine non qualifié. Sur une période de 3, 6 ou 9 mois, le nouveau collaborateur est suivi par un tuteur.

Les tuteurs sont choisis par les membres de l'équipe dirigeante et formés en interne. La fonction du tuteur est assurée par le collaborateur sur base volontaire.

Contexte

Dans le domaine visé par l'action, le domaine des tâches domestiques, la possibilité d'échanger, de développer des compétences spécifiques au domaine de travail et par ce fait de développer une sécurité et sérénité dans le travail quotidien n'est pas réalisable en grande équipe. L'intégration des nouveaux arrivants est plus facilement réalisable en mettant à disposition proche un collaborateur expérimenté qui peut partager son savoir et son expérience par un échange de bonnes pratiques.

Approche

La Fondation Stëftung Hëllef Doheem souhaite accompagner ses collaborateurs dans leur intégration et dans leur bien-être au travail. L'intérêt est d'avoir un accompagnement à tous les niveaux : les nouveaux collaborateurs ont un tuteur et les tuteurs ont une personne de référence au niveau de l'équipe dirigeante.

Objectifs

Deux objectifs principaux :

- Favoriser l'intégration en créant des facilités de contacts pour les nouveaux collaborateurs.
- Valoriser les collaborateurs qui ont beaucoup de savoirs.

Impact

L'impact est vraiment positif. Les nouveaux collaborateurs se sentent plus à l'aise pour poser leurs questions. Même après plusieurs années, les liens créés par le tutorat demeurent et le tuteur reste la personne de référence pour le tuteuré dans l'entreprise.

« A faire »

- Ne choisir que les personnes qui le désirent vraiment.

- Former et soutenir les tuteurs.

« Ne pas faire »

- Ne surtout pas obliger les collaborateurs qui ne le souhaitent pas même s'ils ont le potentiel.

- Ne pas laisser la situation s'envenimer si certaines choses ne vont pas entre le tuteur et le tuteuré.